

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17.06.2013

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Alexandre COLIN, Laurent IMBERT, Denis DERVIN, Christophe VILLEGGER, Henriette DUPINET

Absents : Hélène MAGRIT, Jean -Marc NEGRIER

Secrétaire de séance : Christophe BOISSEUIL

➤ **Approbation du compte-rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil.

➤ **Décisions modificatives :**

Pour le budget assainissement, le compte 2313 était crédité à hauteur de 21 030 €, comprenant divers investissements, dont le curage de la station du Liboureux. Entre temps, la station du Bourg s'est également colmatée, un curage a été réalisé pour un montant de 4 230 €

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative comme suit :

BUDGET COMMUNE : Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 022 Dépenses imprévues =	- 1 500 €
Chapitre 6531 Indemnités =	- 1 000 €
Chapitre 6558 Autres dépenses obligatoires =	- 2 500 €
Chapitre 65737 Autres EPL =	+ 5 000 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

R F : 774 Subvention exceptionnelle =	+ 5 000 €
D F : 023 Virement section investissement =	+ 5 000 €
R I : 021 Virement provenant de la SF =	+ 5 000 €
D i : 2313 Immobilisations sen cours =	+ 5 000 €

➤ **Extension de la salle polyvalente : Choix du maître d'œuvre :**

Comme convenu lors du conseil du 19 février dernier, la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'extension de la salle polyvalente a été lancée. Trois entreprises ont été contactées, une seule a répondu, proposant un taux de 9 %. Il est également nécessaire de choisir une entreprise assurant la mission de sécurité. L'entreprise SOCOTEC assurant déjà le contrôle des installations de la salle, le maire propose de choisir cette entreprise.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Chabroux au taux proposé, et .la société SOCOTEC pour la mission de sécurité

➤ **Gattebourg : Participation à l'extension des réseaux :**

Le conseil avait évoqué la possibilité d'acheter la parcelle cadastrée AB 9 pour l'extension du lotissement de Gattebourg. Les propriétaires souhaiteraient l'utiliser pour des projets de construction, mais ne seraient pas opposés à céder une bande de terrain à la commune afin d'y installer les réseaux qui desserviraient cette parcelle, et pourrait permettre l'extension du lotissement jusqu'à l'allée des chênes dans le futur. Le coût prévisionnel des travaux, estimé par l'ADAC en 2010, se situe aux environs de 50 000 €.

Cependant ce projet restant à caractère privé, même si les futurs réseaux sont communaux, il paraît nécessaire que les propriétaires participent à ces investissements sous forme de PVR (participation aux voies et réseaux).

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité que le maire puisse rencontrer les propriétaires, afin de définir les modalités précises du projet, mais juge que l'achat par la commune serait plus simple.

➤ **Aménagement des Cerisiers :**

L'ATEC, a fourni un premier projet, mais, après avis du Conseil Général, un second aménagement plus étoffé nous est parvenu pour ce secteur. La préconisation des services départementaux consiste en la pose de caniveaux pour délimiter la voie de circulation, et de bordures de part et d'autre du village, afin de bien matérialiser la partie urbanisée. Ce n'est naturellement pas sans conséquences financières, le coût du projet de trouvant sensiblement augmenté. Mais après avoir contacté les services, d'autres solutions pourraient être envisagées. Une nouvelle entrevue avec les services de l'ATEC et du Conseil général s'avère nécessaire afin de pouvoir enfin concrétiser ce projet de sécurisation.

➤ **S.E.H.V : Effacement de réseaux au Chablard :**

Suite à la demande de la commune, le SEHV lance l'étude de faisabilité de cette opération, qui pourrait se réaliser en 2014.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner le SEHV comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public ainsi que ceux de génie civil de télécommunication et d'autoriser le maire à signer tous les documents qui seront nécessaires à l'aboutissement de ce projet

➤ **SMABGA : Adhésion de la CDC Brame-Benaize :**

La communauté de communes souhaite adhérer en lieu et place des communes qui la composent.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion de la communauté de communes Brame-Benaize.

➤ **Indemnité de conseil du Trésorier :**

Comme chaque année, le trésorier sollicite le versement de l'indemnité de conseil auquel il peut prétendre. Cette année le montant calculé est de 358.42 €

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser cette indemnité.

➤ **Projet éolien :**

La société Sola terra propose de mener sur le territoire un projet pour installer des éoliennes. Deux zones sont possibles, ce qui pourrait permettre l'installation de 2 à 6 éoliennes. L'avis du conseil est nécessaire pour que la société puisse poursuivre ce projet.

Après délibérations, le conseil municipal autorise à l'unanimité la société à poursuivre les études de pré faisabilité.

➤ **Demande de subvention :**

L'association « laines locales réseau Limousin » sollicite une aide en vue de l'organisation du championnat de tonte et du tournoi des 6 nations qui doit se dérouler au Dorat du 5 au 7 juillet.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 euros.

➤ **Composition du conseil communautaire :**

La loi de réforme des collectivités territoriales fixe dorénavant le nombre de délégués siégeant dans les EPCI, ainsi que leur répartition entre les collectivités membres, dans le cadre d'une élection au suffrage universel. Compte tenu de la strate de population de la communauté de communes, et des dispositions de la loi, le futur conseil pourra être composé de 26 à 37 délégués. Chaque commune doit délibérer pour proposer la répartition des sièges, proposition qui doit recueillir une majorité des deux tiers des conseils municipaux ou de la moitié des communes, si celles-ci représentent les deux tiers de la population. Cette répartition devra tenir compte de la population de chaque collectivité, chacune de celles-ci disposant au moins d'un siège, et aucune ne pouvant avoir la majorité.

Lors du conseil communautaire, deux propositions ont été faites, chaque conseil municipal devant se prononcer (voir tableau annexe)

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de Mr Boule, comprenant 34 délégués

➤ **Questions diverses :**

SYGESBEM : Une délibération est nécessaire pour autoriser le maire à signer une convention avec le syndicat concernant le programme voirie 2013, ce afin d'être éligible au FCTVA.

D'autre part une décision est à prendre concernant l'adhésion de la commune de Cieux à la section transport scolaire, ainsi que le retrait de Gajoubert de la section voirie.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention, d'accepter l'adhésion de la commune de Cieux à la section transport scolaire, et le retrait de la commune de Gajoubert de la section voirie.

Une journée patrimoine « autour de St Martin, organisée par l'équipe pastorale Notre Dame de Lorette aura lieu les lundis 22 juillet et 26 août.

Le bulletin municipal sera édité et distribué vers la fin du mois.

- **Date du prochain conseil** : La date n'est pas fixée, mais le prochain conseil aura lieu en septembre, semaine 37 ou 38

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures 15.

ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES 2014 PROPOSITIONS DU NOMBRE DE DELEGUES

Communauté Communes du Haut Limousin	POPULATION MUNICIPALE	PROPOSITION DE M DOUMEIX	PROPOSITION DE M.BOULLE
BELLAC	4 317	11	9
BERNEUIL	420	1	1
BLANZAC	485	1	1
BLOND	747	2	2
BUSSIÈRE BOFFY	357	1	1
BUSSIÈRE -POITEVINE	928	2	2
CIEUX	962	2	2
GAJOURT	172	1	1
MEZIERES SUR ISSOIRE	860	2	2
MONTROL SENARD	246	1	1
MORTEMART	116	1	1
NOUIC	526	1	2
PEYRAT DE BELLAC	1 124	3	3
SAINT BARBANT	363	1	1
SAINT BONNET DE BELLAC	535	2	2
SAINT JUNIEN LES COMBES	186	1	1
SAINT MARTIAL SUR ISOP	138	1	1
SAINT OUEEN SUR GARTEMPE	225	1	1
TOTAL	12 707	35	34